

Soirée d'information

Madame, Monsieur,

Le Conseil communal a le plaisir de vous inviter à participer à une soirée d'information qui aura lieu le

**Mercredi 9 avril 2008 à 20h00
au Restaurant de la Croix-Verte à Echarlens**

L'application du principe de causalité imposé par la législation fédérale sur la protection des eaux oblige les communes à adapter et à réviser le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

L'introduction du principe de causalité selon la législation en vigueur, exige une couverture des frais à 100 %.

Aujourd'hui, les taxes ne correspondent pas aux coûts réels de l'assainissement, le Conseil communal est dès lors obligé de revoir sa taxation, ce qui va engendrer des conséquences au point de vue financier.

Les représentants du Conseil communal ainsi que Monsieur Raymond Aeby, Ingénieur, seront présents pour donner des informations précises et répondre à toutes vos questions.

Ce règlement sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale qui se tiendra le 24 avril 2008.

Dans l'attente de vous rencontrer lors de cette importante soirée, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Conseil communal

Echarlens, le 25 mars 2008